

Éoliennes d'Yeu et Noirmoutier : vers un scandale du poisson contaminé à l'aluminium !

Une contamination de la mer par 75 tonnes d'aluminium par an !

C'est l'énorme paradoxe de la transition énergétique. Au nom de la défense de la planète et de la préservation des générations futures, les consortiums industriels d'énergie renouvelable n'hésitent pas à envisager des solutions polluantes et dangereuses pour la santé humaine et animale qui dégradent durablement des espaces naturels préservés et protégés.

Le projet de centrale éolienne entre les îles d'Yeu et Noirmoutier nous réserve à cet égard bien des surprises. S'il voyait le jour, non seulement il aurait un impact sur des îles situées en zone protégée Natura 2000, mais en plus, il pourrait entraîner une pollution aux métaux qui aurait un impact réel sur la chaîne alimentaire.

En effet, lors d'une réunion organisée en avril dernier par le consortium industriel désigné par l'appel d'offres pour porter le projet d'industrialisation éolienne des îles, a été évoquée la question de la qualité de l'eau et en particulier celle de la corrosion des structures installées dans la mer pour porter les mâts d'éoliennes.

En raison de la forte corrosion des métaux, la centrale éolienne devra être équipée de protection cathodique par « anodes sacrificielles ». Or, en mer, l'utilisation de telles anodes, par l'effet de la corrosion, peut conduire à la contamination des fonds marins par des métaux et en particulier par l'aluminium.

Selon les chiffres du consortium industriel, qui doivent être considérés comme des minimums, les anodes sacrificielles pourraient générer une contamination des fonds marins d'environ 75 tonnes d'aluminium et 4 tonnes de zinc par an. Sur la totalité des 40 années de la concession, la contamination totale serait donc d'environ 3 000 tonnes d'aluminium.

Ces chiffres sont tout simplement stupéfiants et angoissants lorsque l'on connaît la dangerosité maintenant établie des rejets d'aluminium dans la nature.

Il suffit de parcourir la documentation scientifique pour voir à quel point la pollution à l'aluminium constitue aujourd'hui un danger tant pour les humains que pour les animaux et qu'elle contamine par sa nature particulière toute la chaîne alimentaire.

Sur le site Internet du CNRS on peut lire par exemple : « La pollution métallique peut être due à différents métaux comme l'aluminium. [] La pollution métallique pose un problème particulier, car les métaux ne sont pas biodégradables. En outre, tout au long de la chaîne alimentaire, certains se concentrent dans les organismes vivants. Ils peuvent ainsi atteindre des taux très élevés dans certaines espèces consommées par l'homme, comme les poissons. Cette "bio-accumulation" explique leur très forte toxicité. »

Les impacts sur la santé de l'assimilation d'aluminium par les humains commencent à être connus et dénoncés dans le cadre d'études scientifiques sérieuses réalisées par des médecins et des spécialistes. C'est ainsi que des liens désormais forts sont établis entre l'aluminium et la maladie

d'Alzheimer. Le professeur Christopher Exley, spécialiste renommé de la toxicité de l'aluminium, a publié un communiqué important sur le sujet en mars 2017 dans le Journal of Trace Elements in Medicine and Biology. Dans un colloque sur le sujet en 2015 il précisait : « Il est essentiel que nous levions le sujet de l'écotoxicité de l'aluminium et de son rôle dans les maladies humaines et plus particulièrement celles du système nerveux central dont la maladie d'Alzheimer. [] »

De nombreuses études sur le sujet sont en cours et de nombreuses interrogations se posent désormais sur les liens qui pourraient exister entre la consommation d'aluminium dans les aliments et l'émergence de certains cancers, en particulier le cancer du sein.

Une chose est certaine, s'il est ingéré, l'aluminium est un produit aujourd'hui reconnu comme un élément hautement toxique pour l'homme.

Il va sans dire que, si l'humain peut être informé, et donc limiter les dangers d'une telle consommation, les poissons et les corps vivants marins évoluant dans la zone de 83 km² où seront potentiellement installées les éoliennes et donc la source de la pollution marine par l'aluminium seront de plein fouet infectés par le métal qui passera par leurs branchies et imprégnera définitivement leur chair. Ceux qui s'approcheront des anodes sacrificielles seront dès lors totalement contaminés.

Si bien que c'est toute la chaîne alimentaire qui sera affectée par la contamination des poissons, des crustacés, des moules et des huîtres. Comment distinguera-t-on les poissons fortement contaminés de ceux qui le seront moins ? Même pêché à 10 km de la centrale éolienne, un poisson contaminé pourra intégrer la chaîne alimentaire. Sachant, par ailleurs, que la source d'émission de cette contamination par l'aluminium ne se situera qu'à 10 km des premières plages

C'est donc toute la filière de pêche et de vente de coquillages et crustacés des îles d'Yeu et Noirmoutier qui subira de plein fouet une image de marque désastreuse due au risque d'un potentiel scandale du poisson contaminé.

Il est plus qu'urgent d'attendre. Nicolas Hulot ministre de l'Écologie doit désormais mettre en place un moratoire afin d'étudier avec sérénité les impacts cumulés de ce projet de centrale éolienne et de cette pollution inéluctable à l'aluminium dangereuse pour les humains et les animaux.